



Comité de concertation

PPRi communaux du bassin versant
des Gardons d'Anduze Saint-Jean
Mialet

15 février 2022



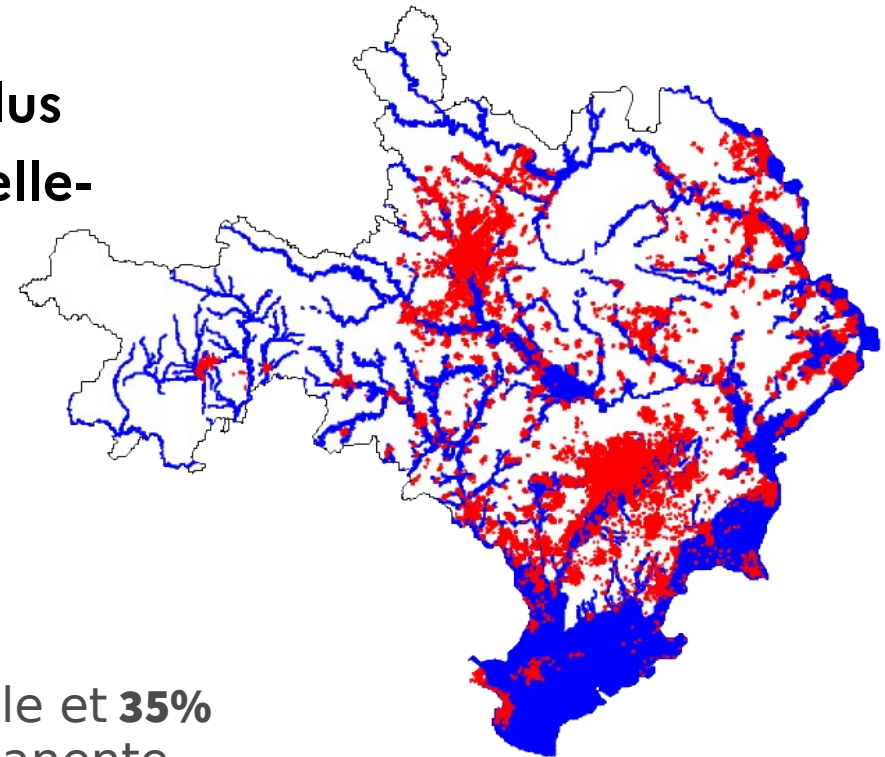
PRÉFÈTE
DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le risque inondation dans le Gard

Le Gard est le département métropolitain le plus exposé au risque inondation, dans une région elle-même à haut risque.

- Plusieurs épisodes meurtriers depuis 1988 :
 - * Nîmes (1988), 11 morts, 610 M€ de dégâts,
 - * Aude (1999), 35 victimes, 535M€ de dégâts,
 - * **Gard** (2002), 22 morts, 850 M€ de dégâts,
 - * **Rhône** (2003), 7 morts, 1,5 milliard€ de dégâts
 - * crue de septembre 2020
- **21 %** du territoire du Gard est en zone inondable et **35%** de la population gardoise vit de manière permanente en zone inondable.
- La prise en compte du **risque littoral** après la tempête Xynthia, 47 morts en 2010.



■ *Zones urbanisées*
■ *Zones inondables*

Les objectifs de prévention du risque

La politique globale de prévention des risques a pour ambition de répondre à trois objectifs :

- 1. assurer la sécurité des personnes :** interdire toute construction nouvelle dans les zones d'aléa fort voire délocaliser les populations en danger,
- 2. préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues et ne pas augmenter les enjeux exposés :** contenir l'extension de l'urbanisation en zone inondable, ne pas aggraver les risques en amont ou en aval, éviter tout endiguement ou autres travaux non justifiés par la protection de lieux fortement urbanisés ...
- 3. diminuer les dommages potentiels :** réduire la vulnérabilité des biens existants.



PRÉFÈTE
DU GARD

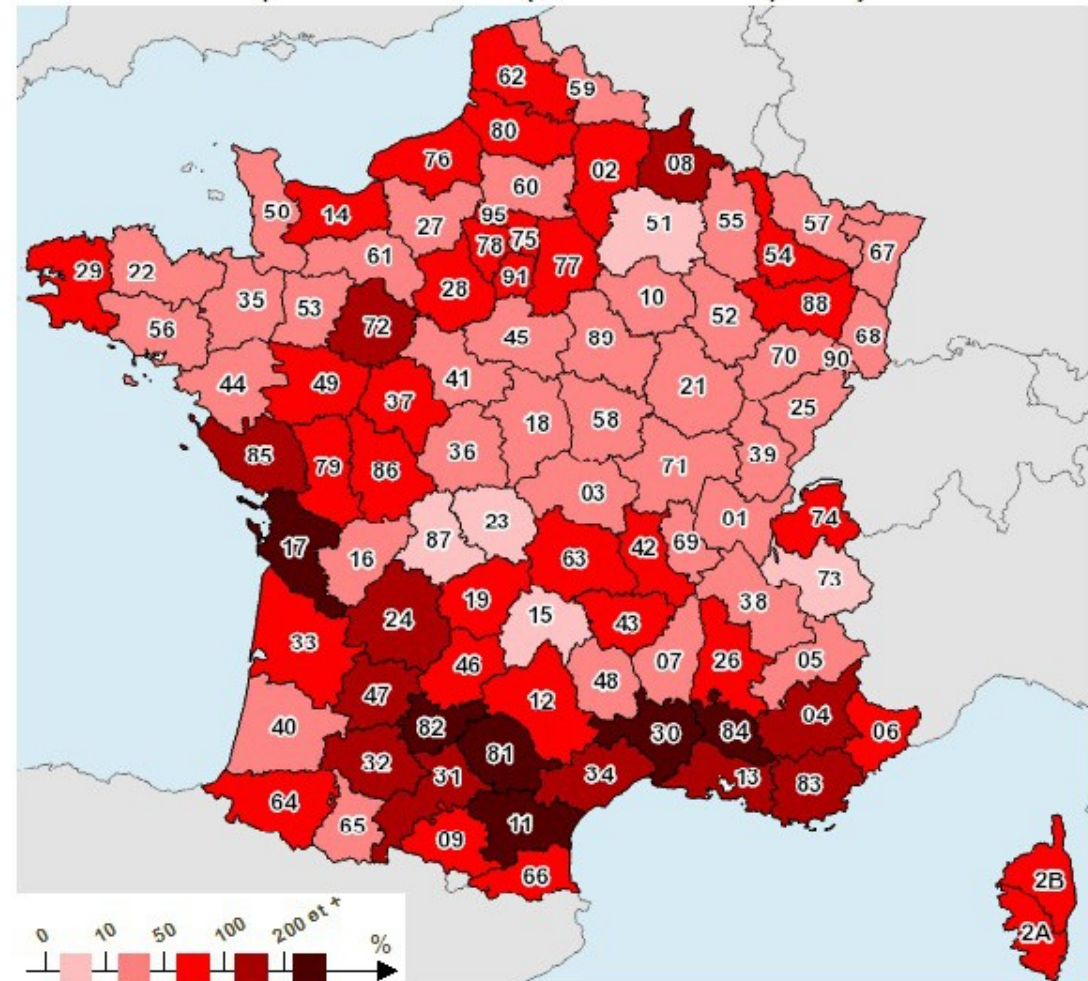
Liberté
Égalité
Fraternité

Pourquoi fait-on des PPRi ... dans le Gard ?

Les lois de 1982, 1995 et 2003 ont renforcé la nécessité d'intégrer la prévention des risques dans l'urbanisme, en créant un outil nouveau, le PER, devenu PPR.

Ces plans sont la contrepartie du système de solidarité nationale Cat Nat.

Sinistralité des départements pour les contrats MultiRisques Habitation et Entreprise sur la période 1995-2010 (ratio sinistres sur primes)



Lecture : Jusqu'à un ratio S/P de 100, le département est un contributeur au système CatNat. Au-delà, le département est un bénéficiaire du système CatNat.

Source : Caisse Centrale de Réassurance.

Qu'est-ce qu'un PPRi ?



PRÉFET DU GARD

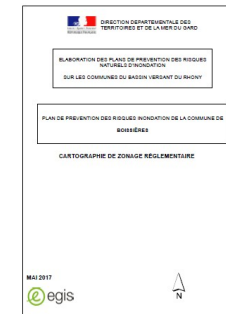
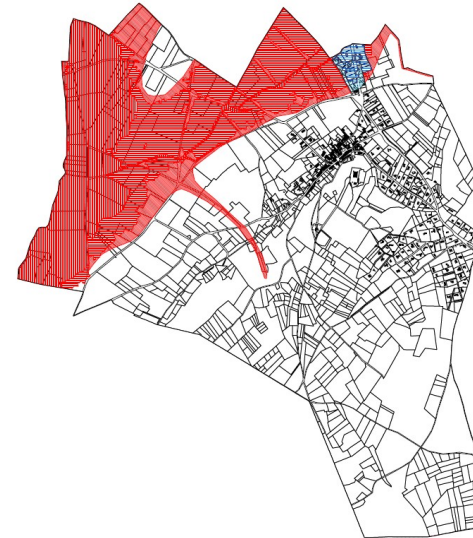
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

**PLAN DE PRÉVENTION DES
RISQUES D'INONDATION
(PPRI)**

BASSIN VERSANT DE B.V.

COMMUNE DE CNE

Règlement du PPRi



Outil d'information : affichage clair du risque

Outil d'aménagement du territoire : intégration au PLU et cadre
d'instruction ADS

Conséquences de l'approbation d'un PPRi

Pour le Maire :

- information périodique du public, et Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- élaboration d'un Plan communal de Sauvegarde (PCS)

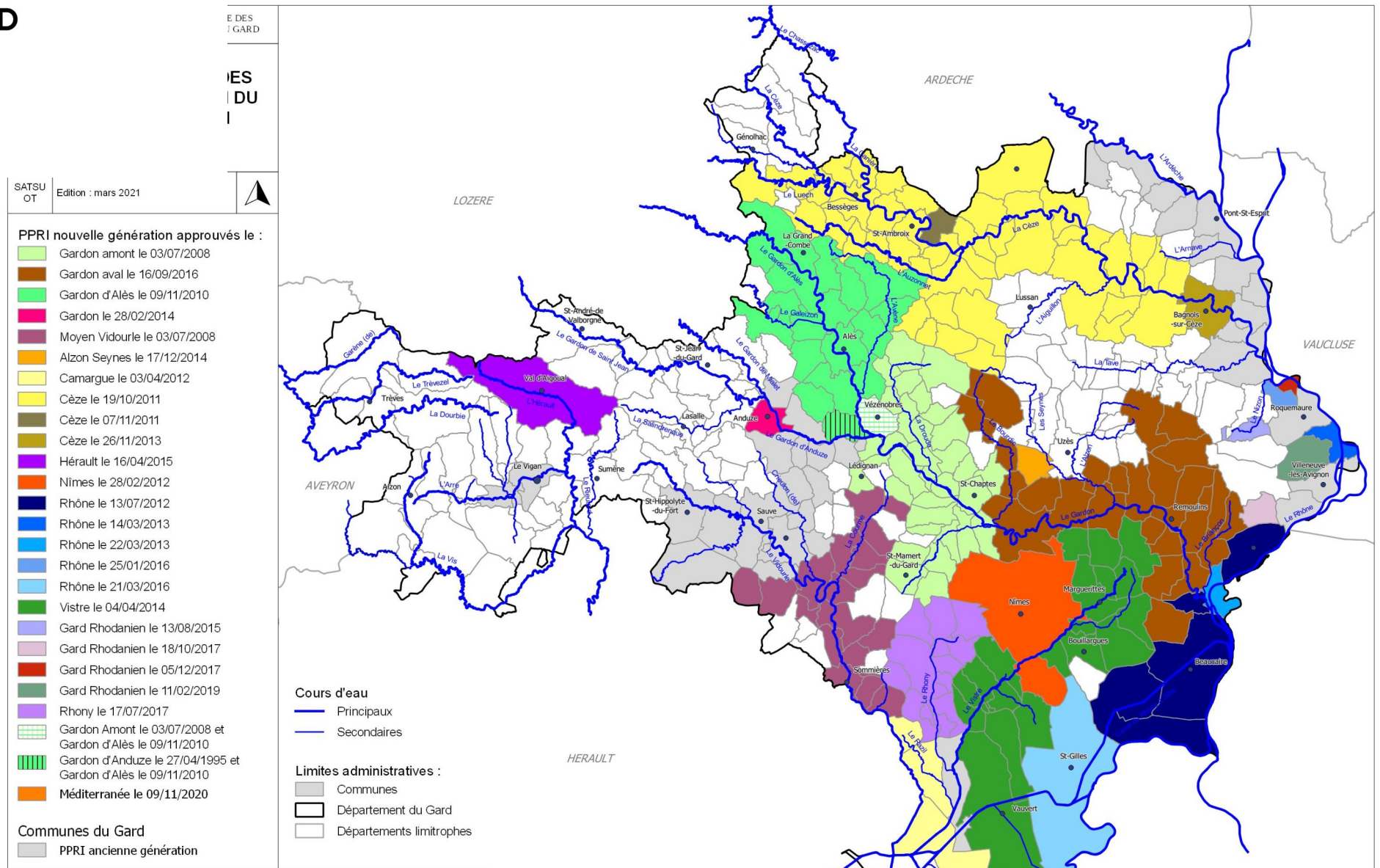
Pour l'autorité compétente en urbanisme :

- intégration dans le PLU
- utilisation en instruction ADS

Pour tous:

- obligation d'information des acquéreurs et locataires
- prise en compte des règles et mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité

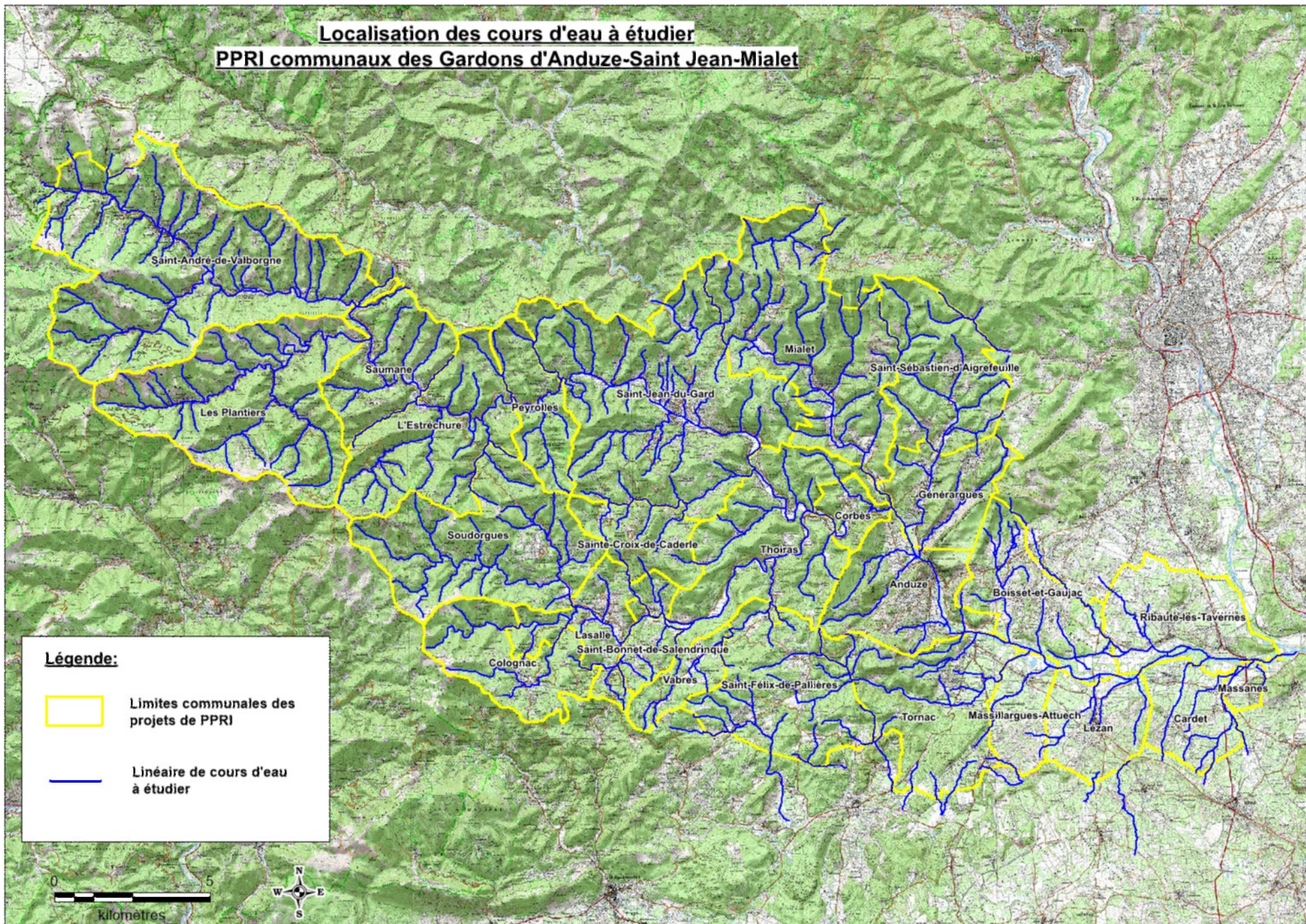
Les PPRi dans le Gard



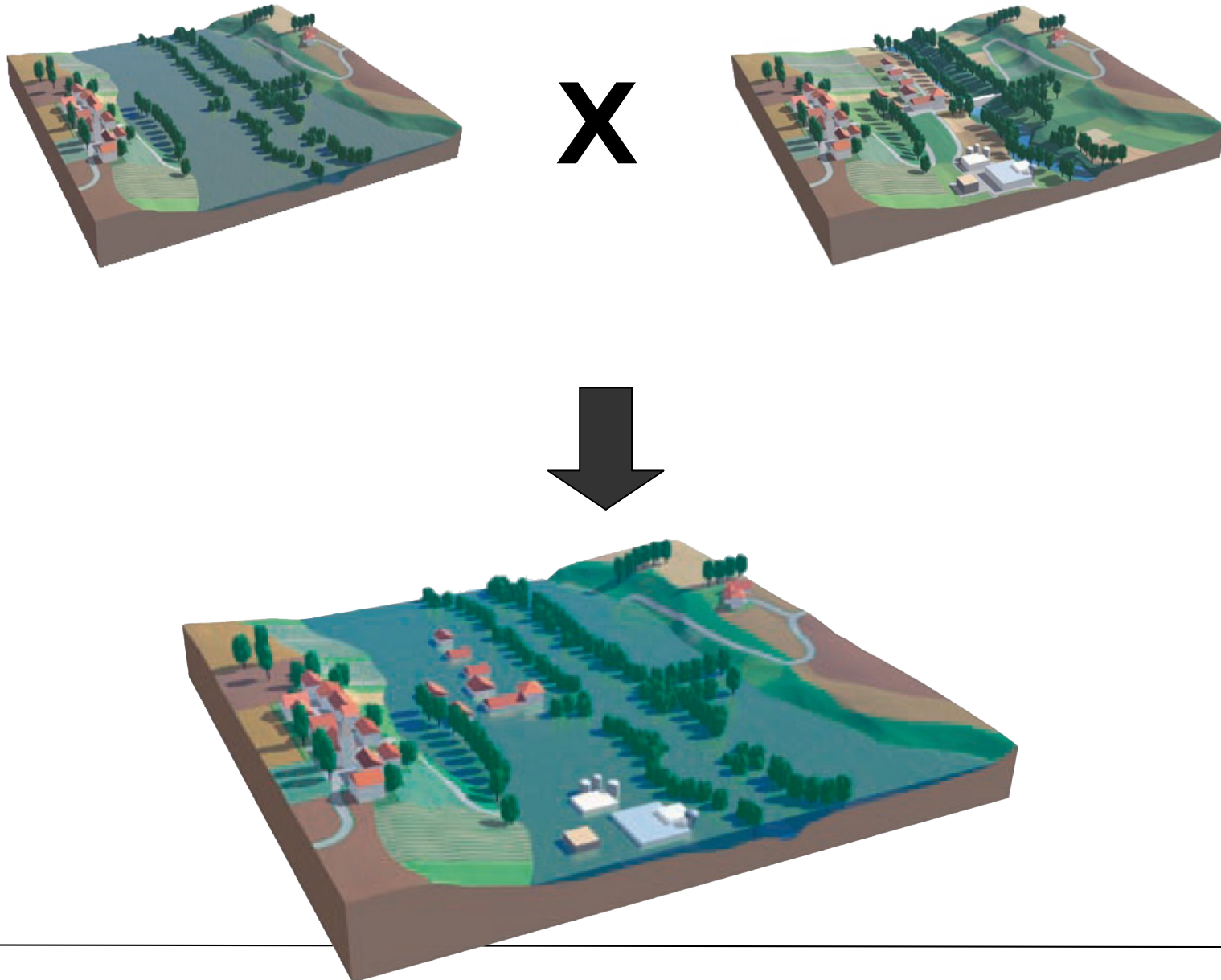
- 204 communes couvertes par un PPRi approuvé après 2002

- 42 communes couvertes par un PPRi approuvé avant 2002

Localisation des cours d'eau à étudier PPRI communaux des Gardons d'Anduze-Saint Jean-Mialet



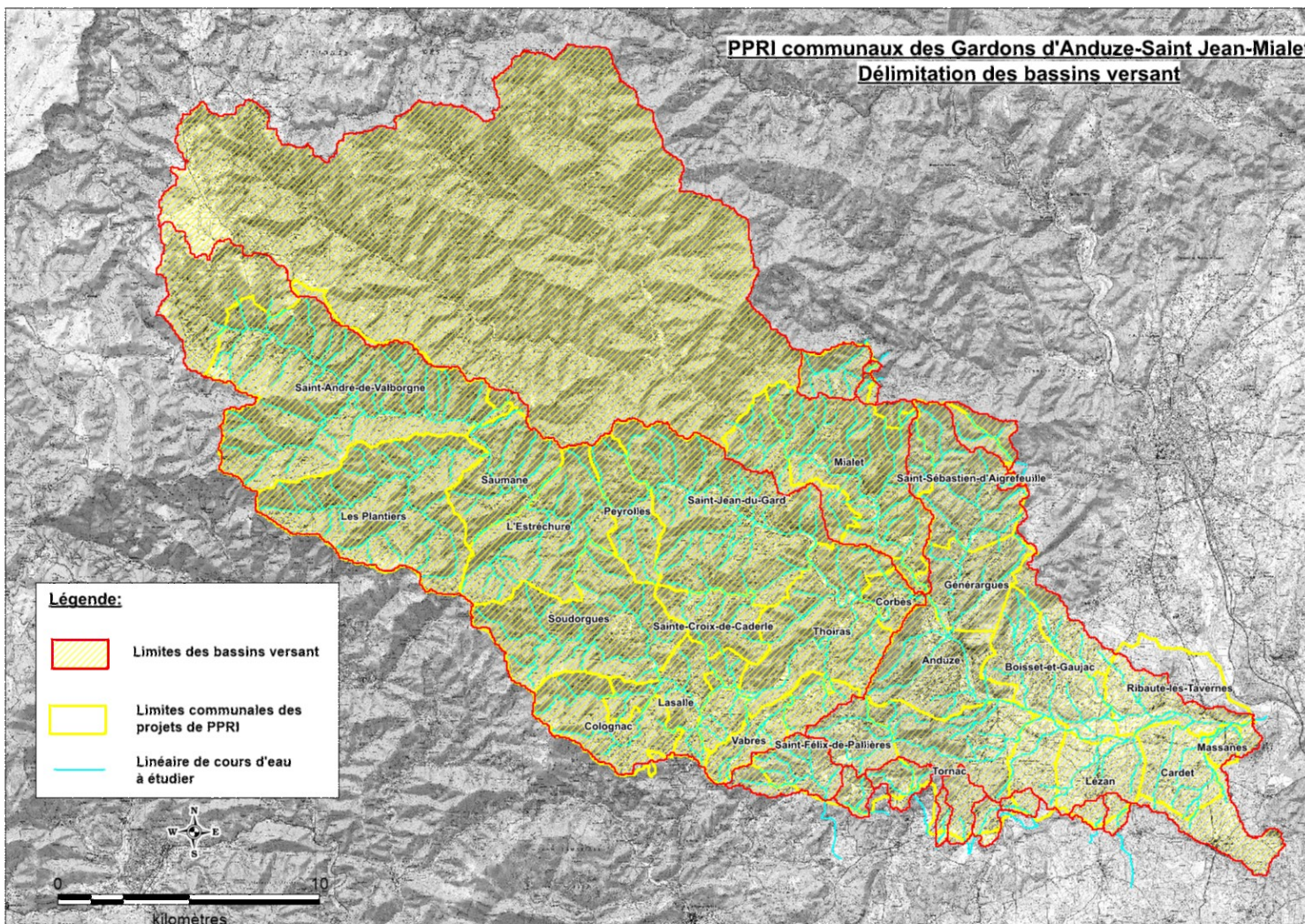
Comment élaborer un PPRi ?



L'étude de l'aléa



26 communes réparties sur 3 grands bassins versants



Aléa inondation :
modélisation hydraulique
+
étude hydrogéomorphologique

Les classes d'aléas

Dynamique			
Hauteur	Dynamique lente	Dynamique moyenne	Dynamique rapide
H < 0,5 mètre	Faible	Modéré	Fort
0,5 < H < 1 mètre	Modéré	Modéré	Fort
1 < H < 2 mètres	Fort	Fort	Très fort
H > 2 mètres	Très fort	Très fort	Très fort

**Définition réglementaire des classes
d'aléas : Arrêté du 5 juillet 2019**

Les enjeux



But : établir une "photographie" du fonctionnement et de l'utilisation du territoire à partir de l'analyse de l'occupation du sol actuelle.

Les espaces urbanisés

- **les centres urbains** sont des secteurs ayant un intérêt historique, une occupation des sols dense, une continuité du bâti et une mixité des usages entre logements, commerces et services, friches urbaines,
- **les autres zones urbanisées** sont des secteurs résidentiels, commerciaux, industriels,

Les espaces non urbanisés sont des zones naturelles ou agricoles avec un habitat isolé.

La procédure et le calendrier

Le COPIL



DDTM

BRL

Le COTECH



DDTM

BRL

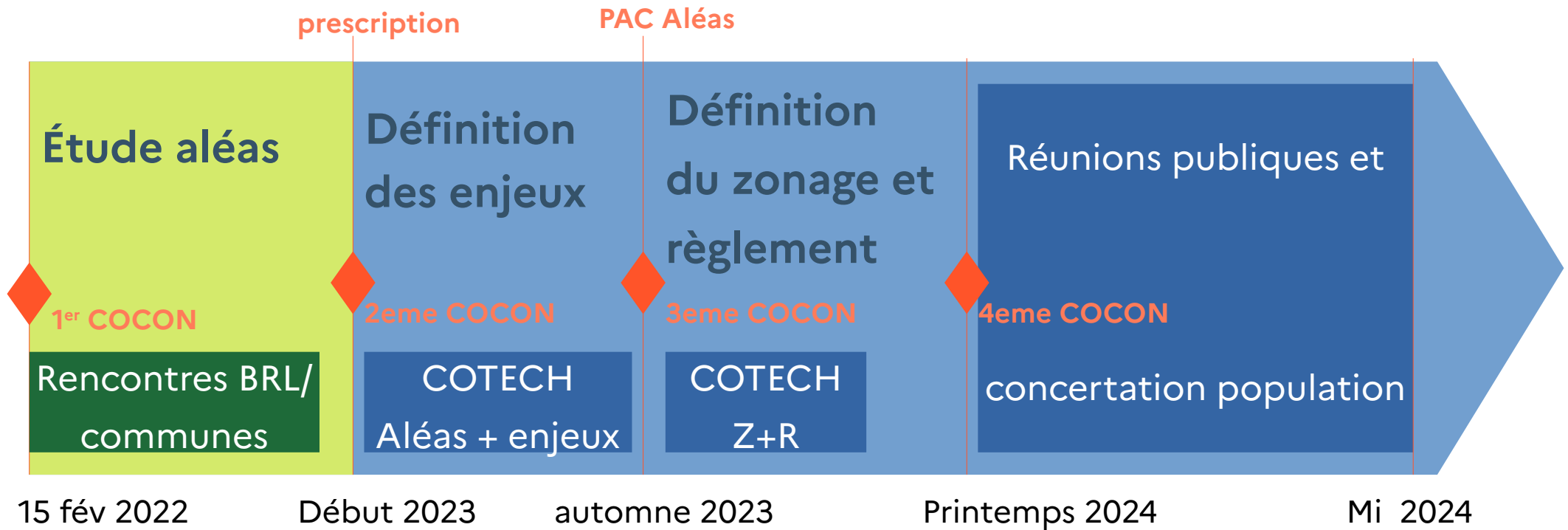
Communes

EPCI

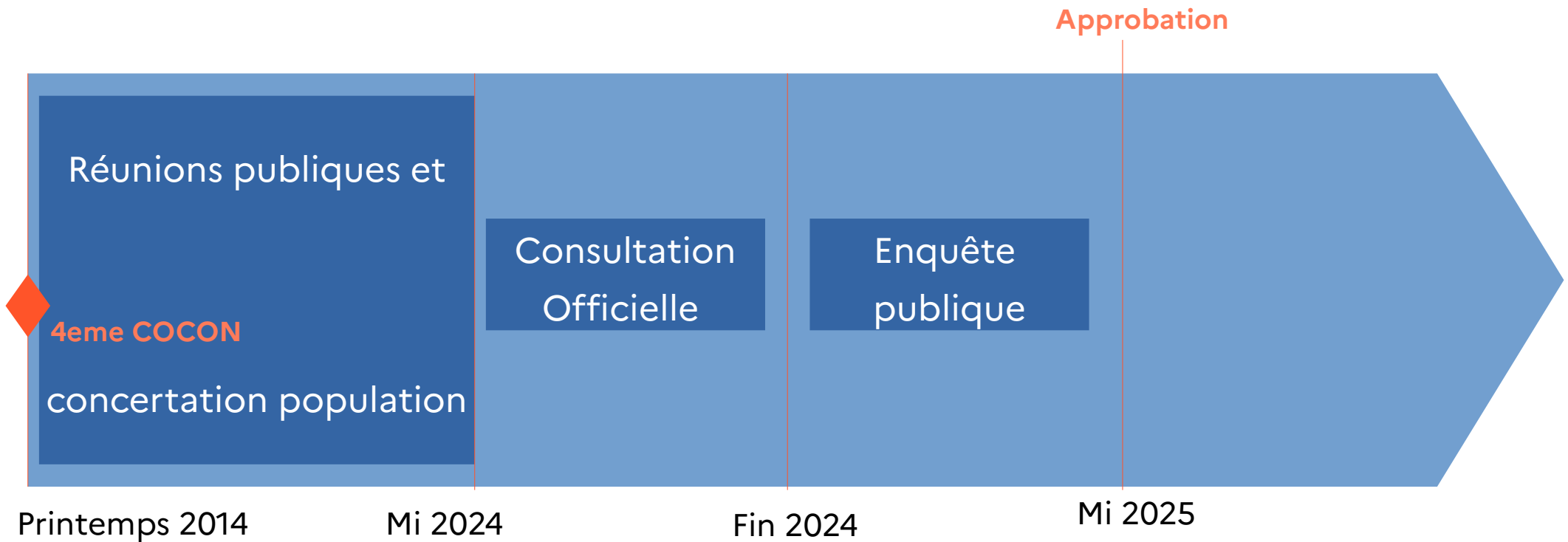
Le COCON



La procédure et le calendrier prévisionnel



La procédure et le calendrier prévisionnel



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

89 rue Weber - 30907 NIMES Cedex

Tél : 04 66 62 62 00

Courriel : ddtm@gard.gouv.fr

www.gard.gouv.fr